

---

[Imprimer](#)

## **Une consultation pour l'avenir du pôle image de Bry et Villiers**

Image

---

## **EpaMarne et Nexity lancent une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine pour le développement du Pôle de l'image, du son et de la photographie de Bry-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne).**

L'ambition est de développer sur le site des Studios de Bry et de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) un pôle constitué d'un campus audiovisuel, de studios modernisés et « augmentés », d'activités audiovisuelles et culturelles complémentaires ainsi que d'un lieu de vie intégrant des équipements connecteurs, des endroits de convivialité, des logements et des services de proximité. L'objectif est de former « un pôle d'envergure internationale, en lien avec le développement des pôles environnants de la Cité Descartes et de Marne-Europe, dont les programmations devront rester complémentaires », avec l'ambition de faire du Pôle image « un exemple réussi et durable des grandes dynamiques de transformation urbaine mises en œuvre à l'échelle métropolitaine », indiquent l'aménageur et le promoteur.

EpaMarne assure la maîtrise d'ouvrage de la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine qui vient d'être lancée, en cofinancement avec Villes et projets, aménageur et ensemble urbain de Nexity, par ailleurs propriétaire du foncier des Studios de Bry-sur-Marne. « Ce partenariat s'inscrit dans la volonté conjointe de développer de nouvelles modalités de fabrication de la ville et des territoires, en association étroite avec les collectivités locales concernées », expliquent-ils.

### **Choix du dialogue compétitif**

Le choix de la procédure de dialogue compétitif doit permettre au maître d'ouvrage de « conduire un dialogue itératif avec des équipes pendant plusieurs mois ». Une phase qui sera l'occasion « d'approfondir les sujets liés à la programmation, aux ambitions urbaines et environnementales ou encore aux modalités de pilotage partenarial du projet ». Les candidats devront mobiliser des équipes multidisciplinaires regroupant à minima des compétences d'architecte-urbaniste, de paysagiste, de programmation, de VRD, d'environnement et d'économie de projet.

Les réponses sont attendues pour le 26 novembre 2020 puis, fin 2020, sera effectuée la sélection des candidats admis à la phase de dialogue compétitif, qui se déroulera au 1er semestre 2021. Le choix du lauréat interviendra, lui, en juillet 2021.

[Lire l'avis sur le BOAMP](#)